

Procès-verbal de l'assemblée communale du jeudi 15 mai 2014 à 20h15 à la salle de paroisse

Le président, M. Marcel Gagnat ouvre l'assemblée et salue les 46 participants.

MM. Willy Martin et Alain Baume sont nommés scrutateurs.

L'ordre du jour paru dans le journal officiel est accepté tel que présenté.

1) Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 19 décembre 2013.

Selon l'article 27 du règlement communal d'organisation, le procès-verbal n'est plus lu lors de l'assemblée communale, mais peut être consulté sur le site internet et au bureau communal. Il est accepté avec remerciements à son auteur.

2) Passer les comptes communaux de l'exercice 2013. Voter les dépassements budgétaires.

C'est M. Alain Gerber, conseiller communal responsable des finances, qui présente ce point. Il informe tout d'abord que le budget 2013 prévoyait un déficit de CHF 67'335.-- alors que les comptes 2013 bouclent avec un bénéfice de CHF 53'482.75 après avoir effectué des réserves comptables et des amortissements complémentaires. Ce bénéfice est notamment dû à des rentrées fiscales importantes. Il donne ensuite des explications, chapitre par chapitre des principales différences par rapport au budget, lors d'une projection des chiffres au moyen d'un beamer. Il présente également les investissements consentis en 2013 pour un montant net de CHF 87'751.85. Il s'agit principalement des travaux à « l'ancienne station Aral », de la réfection de la « Rue de la Poste » et du « Carrefour de la Baroche », de la réfection des portails du cimetière et de la cabane forestière. Il présente également le bilan dans les grandes lignes. La fortune s'élève à CHF 995'365.84 au 31 décembre 2013. Malgré le bon résultat des comptes, la commune a encore une dette d'environ CHF 10'000.-- par habitant, ce qui est encore trop conséquent. Il donne lecture du rapport du conseil communal et du bureau fiduciaire BDO, qui recommandent d'accepter les comptes tels que présentés. Le président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. Au vote, l'assemblée accepte à la majorité évidente les comptes 2013, ainsi que les dépassements du budget.

3) Transformer le crédit de construction d'un montant de CHF 790'000.-- en emprunt ferme, destiné au projet d'aménagement du carrefour de la « Baroche » et de la réfection de la « Rue de la Poste »

M. Alain Gerber présente également ce point et il donne connaissance du décompte qui se compose de la manière suivante : Sur un montant de CHF 790'000.-- de crédit, il reste, après déduction d'une participation du parrainage des communes de CHF 90'000.-- et une participation de CHF 110'500.--, une somme de CHF 265'000.-- à ce jour à la banque Raiffeisen. La commune devrait encore toucher les sommes suivantes : CHF 40'000.-- (solde du parrainage des communes suisses de montagne) ; CHF 17'500.-- (PCH pour le trottoir) ; CHF 20'100.-- (PCH pour l'éclairage) ; CHF 4'920.-- (ECA pour le réseau d'eau), soit un solde de CHF 182'480.-- pour la commune.

Dans un premier temps, il sera consolidé un montant de CHF 265'000.-- pour éviter des frais de commissions supplémentaires et permettre d'obtenir un taux d'intérêts intéressant.

Il y a une différence au niveau du crédit global, à cause du renforcement du carrefour de la Baroche. Par contre, le canton a participé à une partie des frais supplémentaires à raison de CHF 110'500.--. A la majorité évidente, l'assemblée accepte de transformer le crédit de construction en emprunt ferme pour le montant de CHF 265'000.--.

4) Ratifier le décompte du projet de la cabane forestière au lieu-dit « La Valletaine ».

C'est M. le maire, Ernest Gerber, qui présente ce point.

L'assemblée avait voté un crédit de CHF 110'000.--. Finalement, il y a eu des investissements effectifs pour un montant de CHF 86'446.20. Dans le cadre des participations et subsides, on retrouve un montant de CHF 20'000.-- pour une compensation A16, une somme de CHF 1'015.-- de dons privés, un versement de CHF 25'000.-- de la commune d'Oberwil, une somme de CHF 10'000.-- de la loterie romande et un prélèvement de CHF 29'994.80 sur les fonds forestiers. Au décompte, la commune n'aura sorti que la somme de CHF 29'994.80 de ses finances, grâce à des nombreuses heures de travail effectuées par des bénévoles que le maire remercie très chaleureusement. A la majorité évidente, l'assemblée accepte le décompte tel que présenté.

5) Prendre connaissance du projet de réfection du collecteur principal « Champ de la Borne ». Voter un montant de CHF 145'000.--, à prélever sur le fonds des ouvrages collectifs sous réserve de subventions fédérale et cantonale.

C'est M. Jean-Claude Girardin, conseiller communal, qui présente ce point de l'ordre du jour. Le collecteur en question date des années 1920 et est l'émissaire d'un réseau de drains particulièrement ramifié dont la longueur atteint 8'350 m'. Il permet l'assainissement d'une surface d'environ 20 ha vouée aux grandes cultures. Suite à des affaissements localisés, ce collecteur a été réfectionné ponctuellement dans le cadre du remaniement parcellaire dans les années 1990. Depuis 2012, plusieurs effondrements ont été constatés sur celui-ci entraînant une évacuation déficiente des eaux de surface, des problèmes d'érosion et des dégâts aux cultures. Il a été procédé à un visionnage caméra ce qui a permis de constater de gros problèmes de stabilité du tuyau avec fissures. L'entrée en matière est acceptée. Le dossier est donc présenté au moyen de plans et de devis qui s'élève à CHF 145'000.--. Sur ce montant, une subvention de 52% (JU + CH) est envisageable. Le solde de CHF 69'600.-- reste à financer par la commune par le biais du fonds des ouvrages collectifs qui s'élève actuellement à CHF 108'000.--. M. Jean-Claude Girardin informe l'assemblée qu'il y a des discussions en cours avec l'office fédéral des routes pour une participation financière du fait que de l'eau de l'A16 arrive dans les canalisations en question. Les travaux devraient débuter après les récoltes de l'automne par l'entreprise Donzé SA à Courgenay. La discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée. Au vote, à la majorité évidente, l'assemblée accepte le point tel que présenté.

- 6) Statuer sur l'ouverture d'une unité d'accueil pour écoliers (UAPE) à Cornol, dès le mois d'août 2014, sous réserve d'autorisation du service cantonal concerné et de l'accord de la commune de Courgenay. Voter un crédit de CHF 30'000.-- pour le financement des investissements, à prélever sur l'administration courante, sous réserve d'aide financière.

C'est M. Rémy Choulat, conseiller communal, qui introduit le sujet. Il indique qu'un groupe de travail a été créé pour discuter de la mise en place d'une UAPE à Cornol pour les enfants de 4 à 12 ans. Le groupe est composé de Mmes Catherine Claude, Carine Martin, Patricia Kneuss et de M. Rémy Choulat. L'entrée en matière est acceptée. Ce sont ensuite Mme Catherine Claude, présidente de la commission d'école et Mme Patricia Kneuss de Rebeuvelier, directrice de la crèche de Courgenay, qui présentent le dossier. Elles informent que le groupe de travail a été créé avec l'accord du conseil communal pour effectuer les investigations nécessaires suite aux nombreuses sollicitations des parents pour l'ouverture d'une telle structure. Sur 78 élèves, le sondage démontre que les parents pourraient être intéressés à placer 57 enfants en permanence ou en alternance. Avec ce chiffre, 13 places devraient être libérées par le canton (1 place équivaut à 3 enfants). Le principe est d'effectuer une synergie avec la crèche et garderie Scoubidou à Courgenay et profiter de l'administration et de la direction. Cornol deviendrait une antenne. Il y aurait donc la possibilité de n'ouvrir qu'un site durant les vacances. Une convention avec la commune de Courgenay est nécessaire en ce qui concerne le financement. La commune de Cornol avancerait l'argent tous les mois. Un décompte serait établi l'année suivante dès que le canton procéderait au décompte. Le groupe de travail a trouvé des locaux à la « Rue de la Poste », à proximité de l'école chez M. André Girard et Mme Jocelyne Lachat qui sont d'accord de louer leur appartement. Au niveau du personnel sur Cornol, il est prévu un taux d'occupation de 10% pour la direction, 10% pour une responsable du site, 120% pour des postes éducatifs (adaptés en fonction des demandes), 10% pour le secrétariat, 60% pour l'intendance et la cuisine et un 100% pour des stagiaires. Le tout avec une synergie avec Courgenay, à part pour l'intendance et la cuisine. Il faut compter aussi sur un investissement de CHF 30'000.-- qui doit être pris en charge par la commune de Cornol pour l'achat de matériel (vaisselle, mobilier, fourniture de bureau, etc). En ce qui concerne le budget de fonctionnement, il est prévu au maximum à CHF 250'000.-- sur Cornol. En principe, lorsque le dossier est accepté par le canton, les décomptes sont admis à la répartition des charges entre toutes les communes, à part pour les investissements du départ. Ce dossier a reçu le soutien de la commission d'école, des enseignants de l'école primaire, de la CADA, de l'association La Valse du Temps et de la commune. Le tarif se situera entre CHF 4.-- et CHF 6.-- de l'heure en fonction du revenu des parents. Les intervenantes sont remerciées pour leurs explications. Le conseil communal recommande d'accepter cette ouverture à l'unanimité, sous réserve d'autorisation du service cantonal et de la commune de Courgenay. A la majorité évidente, l'ouverture d'une unité d'accueil pour écoliers (UAPE) à Cornol, sous forme d'antenne de celle de Courgenay est acceptée dès août 2014 sous réserve des dispositions précitées.

- 7) Présentation du nouveau site internet www.cornol.ch

M. Alain Gerber, conseiller communal, présente au moyen d'un beamer les principales rubriques que l'on retrouve sur le nouveau site internet de la commune en ligne depuis le 1^{er} avril dernier. Il recommande aux citoyens de le consulter. Il renferme de nombreuses informations sur l'ensemble du village.

8) Divers

M. Philippe Rondez, conseiller communal, informe les citoyens sur l'avancement des travaux du plan spécial « Collonge », de la future révision du plan d'aménagement local et de la finition de la renaturalisation de « l'ancienne station Aral ».

Il est 21h45 lorsque le président lève l'assemblée en souhaitant une bonne fin de soirée.

Au nom de l'assemblée communale

Le président : Le secrétaire :

M. Gaignat G. Villard